



# LA FEUILLE MITRODAIRE

L'INFO ET L'ACTU MUNICIPALES DE MÉNÉTROL

#4



# ÉDITO

**Cher(e)s Mitrodaires,**

**Je suis ravi de vous présenter notre dernier bulletin municipal, mettant en lumière les actions engagées par l'équipe municipale comme vous le constaterez en feuilletant ce journal.**

**Les travaux de la rue du Château d'eau et du Clos Jonville, le démarrage des constructions d'un nouveau quartier, la réfection des trottoirs de l'Allée des tilleuls, la mise en place d'un nouveau columbarium, le lancement de la procédure de reprise des tombes abandonnées, la construction d'un local pour la pétanque, et enfin le lancement de la reconstruction et l'agrandissement de l'école sont autant de réalisations durant cette année afin d'améliorer notre cadre de vie à tous.**



**Vous le constatez chers Mitrodaires, vos élus travaillent au quotidien pour vous et pour notre commune. Ne manquez pas les événements à venir prévus dans le calendrier du bulletin, notamment les vœux du Maire prévus le vendredi 31 janvier, autant d'occasions idéales permettant de tisser et renforcer les liens entre les habitants ; des liens que vous pouvez créer également en vous engageant dans le secteur associatif afin de participer à la vie de notre commune, vos idées et votre temps donnés sont précieux pour nos associations.**

**Je tiens à remercier tous les bénévoles pour leur engagement et leur dévouement. C'est grâce à eux que notre commune affiche dynamisme et convivialité !**

**Cher(e)s Mitrodaires, restons unis et impliqués pour faire de notre commune un endroit où il fait bon vivre. Ensemble, construisons un avenir empreint de solidarité ! L'ensemble du Conseil Municipal et du personnel communal vous souhaite de passer de très belles fêtes de fin d'année remplies de joie.**

**Fidèlement,**

**Jérôme DE ABREU**

# SOMMAIRE

- 04 MÉNÉTROL EN IMAGES
- 10 GROUPE SCOLAIRE CHAMPS ROY
- 11 RECONSTRUCTION DE L'ÉCOLE
- 12 NOTRE CIMETIÈRE  
ÉCLAIRAGE SALLE PO.
- 13 RUES DU CHÂTEAU D'EAU ET  
DU CLOS JONVILLE
- 14 RÉNOVATION ET RÉAMÉNAGEMENT  
ACCUEIL DE LOISIRS
- 15 AIRES DE JEUX ET SPORTIVES  
QUARTIER SUD
- 16 PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL
- 18 FÉLICITATIONS AUX NOUVEAUX 6<sup>ÈME</sup> !  
LA « FÊTE À MÉNÉT' »
- 19 REPAS DES AÎNÉS
- 20 ZONE INONDABLE À MÉNÉTROL  
JARDINS POUR TOUS
- 21 NETTOYAGE DES RUISSEAUX
- 22 LE MOT DE LA DÉPUTÉE
- 23 LE MOT DE L'OPPOSITION  
AGENDA 2024-25



## COMMUNICATION

**[www.ménétrol.fr](http://www.ménétrol.fr)**

Notre tout nouveau site web est en ligne depuis Janvier 2024 ! Un site simplifié qui permet de se concentrer sur l'essentiel, c'est-à-dire les informations dont vous avez besoin. Soucieux d'apporter un service toujours plus performant, nous avons porté toute notre attention à la création d'un site internet fluide, intuitif et épuré. Ménétrol.fr vous offre une navigation optimisée en s'adaptant à l'ensemble de vos supports : ordinateurs, tablettes et smartphones. Plus proche de vous, nous espérons que vous apprécierez votre expérience sur notre site.



Pour vous rendre sur le site de Ménétrol scannez le QR CODE ci-contre.



### TEMPÊTES 2024

Impressionnant par son âge, sa taille et par son histoire, le platane place de l'église est un arbre d'exception.

En juillet dernier, les vents violents, lui ont fait de nombreux dégâts (ainsi que sur les autres arbres de la commune). L'ONF VEGETIS a pratiqué un diagnostic de son état sanitaire. Les différents objectifs sont : d'évaluer l'état mécanique et le fonctionnement physiologique de l'arbre, de détecter et quantifier les défauts de sa structure, de prendre en compte ses exigences biologiques essentielles, d'estimer les processus de dégradation, de préconiser des interventions pour la sécurité des biens et des personnes fréquentant les lieux.

Une première mission de diagnostic pour un montant de 900 € HT. Une seconde mission plus approfondie (travail en hauteur), au regard des premiers résultats d'analyse, pour un montant de 2 000 € HT.



### GRILLE ET PORTILLON POSTE TRANSFO

Pour l'amélioration du cadre de vie (salubrité publique) et de la sécurisation du poste de transformation électrique, route des Charmes, il a été posé une grille et un portillon (permettant un accès aux équipes d'ENEDIS et aux agents communaux). Cette opération a été réalisée par les agents municipaux et a nécessité l'achat de poteaux, de panneaux rigides (grilles) et d'un portillon. Montant : 565 € HT.





### POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Un nouveau point d'apport volontaire est installé dans la rue du 14 juillet (après le stade municipal). Les ordures ménagères, les emballages recyclables sont collectés via des colonnes enterrées.

Leur installation répond aux besoins à venir suite à la création d'une nouvelle rue et contribue à améliorer le cadre de vie des habitants.

Une carte d'accès (la même que pour les déchèteries) est nécessaire pour ouvrir les colonnes et déposer ses déchets. La collecte du verre s'effectue aussi via ses colonnes enterrées. Le dépôt du verre est en accès libre, tout comme les gros cartons.

Merci de bien effectuer le tri et de ne pas déposer de déchets non conformes dans les P.A.V (déchets électriques, toxiques...). Pour cela, les déchèteries sont à votre service ! Le SBA rappelle également que les dépôts sauvages (sacs à côté des P.A.V) sont interdits et passibles d'une facturation des frais de nettoyage de 150 €.



### L'EAU OZONÉE

Aujourd'hui, pour nettoyer les espaces municipaux, nous utilisons l'eau ozonée. C'est un substitut aux produits désinfectants classiques plus respectueux de l'environnement. La salle polyvalente est équipée d'une centrale « eau ozonée ». Les agents chargés de l'entretien ont été formés au dispositif et à son utilisation.

Une méthode de nettoyage, un virucide puissant, inodore, non polluant, non toxique qui améliore les conditions de travail des agents. Montant : 4 691 € HT.



### MATÉRIEL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Dans le cadre du contrat de maintenance de tous les bâtiments communaux, des vérifications ont été effectuées sur les extincteurs et sur les blocs autonomes d'éclairage de sécurité, sur les alarmes incendie (salle polyvalente et groupe scolaire), sur les systèmes de désenfumage (salle polyvalente et local des services techniques). La société DESAUTEL a informé la commune de la nécessité de changer et/ou réparer plusieurs éléments (câbles, fusibles, poulies...). Montant 6 087 € HT.

### FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE

Depuis 2023, aucune suspension florale gourmande en eau, n'a été mise en place. Pour réduire les temps d'arrosage des plantes d'ornement, sans dégrader le cadre de vie de la commune en période estivale, il a été décidé de fleurir certains espaces de la commune avec des plantes annuelles et vivaces. Montant : 1 135 € HT.

Une commande complémentaire de plantes vivaces et d'arbustes a été faite pour végétaliser des espaces place du 1<sup>er</sup> mai. Montant : 444 € HT.

**Bon à savoir : les espaces fleuris sont arrosés avec de l'eau de pluie, récupérée à partir de la toiture des ateliers municipaux dans une cuve enterrée de 3000 l.**

### UNE COMMUNE BIEN ENTRETENUE

Le temps pluvieux, de nombreux coups de vent, sans oublier la multiplication des espaces verts, sont autant de facteurs qui ont contribué cette année à une charge de travail importante : nous souhaitons remercier les employés communaux pour leur travail.



### LOCAL PÉTANQUE

Un local de rangement accolé au bâtiment vestiaires du foot existant, a vu le jour. Cette extension est d'une surface de 19 m<sup>2</sup>. Les travaux de maçonnerie ont été exécutés par une entreprise, la commune fournissant les matériaux nécessaires ainsi la mise à disposition ponctuelle de matériel. Le second oeuvre a été exécuté en parti par les services techniques de la commune et les membres de l'association le "Cochonnet Mitrotaire".

Montant total : 14 000 € HT.

### TERRAIN DE PÉTANQUE

Entretien 2023 du terrain de pétanque situé au stade municipal, reprise du sol avec 8 m<sup>3</sup> de sable sermentizon. Montant : 552 € HT.





### **SYSTÈME D'ARROSAGE AU STADE**

L'eau utilisée pour l'arrosage du stade est pompée depuis un puits. La pompe du système d'arrosage au stade nécessitant une réparation très onéreuse, son remplacement a été décidé et la commande d'un matériel neuf a été notifiée. Montant : 1188 € HT.

### **STADE MUNICIPAL**

Deux mats supplémentaires équipés de projecteurs de nouvelles technologies LED et consommant beaucoup moins qu'un éclairage traditionnel sont maintenant en service. Montant : 26 000 € HT.

Un abri pour ranger du matériel de foot a été acheté. Montant : 351 € HT.

L'entretien annuel du terrain. Montant : 1 400 € HT.

L'élagage des haies de cyprès. Montant : 3 250 € HT.



### **GROUPE SCOLAIRE MAISON DU STADE**

Pour le bon fonctionnement de ALSH (accueil de loisirs sans hébergement), une « connexion » rapide et sécurisée entre la Maison du stade (espace pour les enfants de maternelle) et les locaux de l'école (espace pour les enfants d'élémentaire) a été réalisée : une allée piétonne de 18 m. linéaires a été créée avec une adaptation et une repose des clôtures existantes et la mise en place de portillons. Montant : 3 790 € HT.

**POTELETS À MÉMOIRE DE FORME**

A l'arrière de la Place de l'Eglise ont été implantés des potelets (capables de retrouver leur forme initiale après un choc) pour éviter le stationnement au niveau de la sortie de la place ; ces potelets sont régulièrement l'objet de dégradation. Pour éviter des interventions régulières, il a été convenu de poser (par les agents municipaux) des potelets à mémoire de forme. Montant : 336 € HT.

**ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

L'ensemble des volets (8 paires par niveau) de la Mairie a été rénové ; cette opération a été réalisé par les agents municipaux.  
Montant : 1383 € HT.

Divers travaux électriques ont été effectués :  
mise aux normes du tableau électrique de la Mairie pour le système d'alerte « population »,  
rénovation du système d'alerte « sirène »,  
paratonnerre pour l'église et reprise du branchement électrique de la salle polyvalente suite au passage d'un bureau de contrôle.  
Montant : 1 820 € HT.







### **LOCAUX DES SERVICES TECHNIQUES**

Pour la sécurisation des locaux des services techniques, il a été décidé de motoriser le portail d'accès à la « cour ». Les agents municipaux ont eu en charge la réalisation des fouilles et la pose des fourreaux permettant l'alimentation électrique du système. Montant : 900 € HT.

Des panneaux de signalétique extérieure ont été installés sur la façade des ateliers municipaux. Montant : 1 059 € HT.

### **GARDE-CORP**

Travaux de reprise du mur de soutènement rue du Clos Jonville et installation d'un garde-corps viennent sécuriser l'accès aux cours d'eau.

Montant : 34 772 HT.

## ÉCOLE

# Groupe scolaire Champs Roy

Parmi les compétences essentielles, la commune a la charge de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des écoles publiques ; elle décide aussi de la création et de l'implantation des écoles sur son territoire (art. L.212-1 du code de l'éducation et L.2121-30 du code général des collectivités territoriales).

Pour sa part l'Education Nationale se doit d'appliquer les programmes officiels d'enseignement dans les établissements scolaires en missionnant les enseignants et en déployant l'organisation administrative nécessaire. Des réunions de concertation ont eu lieu avec l'Inspection de l'Education Nationale au sujet de la fusion des écoles maternelle et élémentaire Champ Roy ; ce projet a émergé suite :

- au sinistre de l'école maternelle survenu en 2018 amenant une réorganisation de certaines classes maternelles dans les locaux de l'école élémentaires,
- aux effectifs fluctuant d'une école à l'autre selon les classes d'âges et les cycles d'enseignement,
- au départ en retraite de la directrice de l'école maternelle.

Ce projet permet d'apporter une continuité pédagogique depuis la Toute Petite Section jusqu'au CM2 ainsi qu'une simplification administrative avec une seule direction et donc un seul interlocuteur. **Le groupe scolaire Champs Roy est composé de 6 classes soit un effectif de 141 élèves** (137 élèves en 2023-24 et 140 élèves en 2022/2023).

## MATERIEL ÉCOLE

Une commande de matériel a été effectuée pour l'achat de meubles 3 meubles à casiers avec roulettes, montant : 621 € HT. 30 chaises, montant : 244 € HT. 2 meubles à casiers, montant : 775 € HT.

Pour permettre l'installation de postes informatiques supplémentaires, il a été nécessaire d'adapter les équipements électriques et informatiques).  
Montant : 4 130 € HT.

Il a été effectuée une commande pour l'achat de 10 lits couchettes (petite section) avec la lingerie nécessaire (couverture, draps, oreillers...) et chariot de stockage à roulettes. Montant : 898 € HT.



## DÉPART EN RETRAITE DE BLANDINE

Le mardi 4 juillet 2023, l'équipe pédagogique et la municipalité ont également tenu à féliciter Blandine Delaunay, directrice, pour ces nombreuses années d'activité au sein de notre école. Maîtresse Blandine a marqué plusieurs générations. Ces dernières années, elle voyait revenir ces anciens élèves... en tant que parents d'élèves ! Une retraite bien méritée Blan-Blan ! " ... On ne vous oubliera jamais - Et tout au fond de notre coeur - Ces mots sont écrits à la craie..." Adieu monsieur le professeur - Chanson de Hugues Aufray.



## CADRE DE VIE

# Reconstruction de l'école

Pendant l'été les travaux ont continué surtout à l'intérieur de l'école existante il a été fait les travaux suivants:

- mise en conformité de la cuisine avec création d'une porte pour respecter l'hygiène et ne pas croiser les nourritures propres qui sortent de la cuisine et les chariots sales qui rentrent pour nettoyage de la vaisselle,
- extension de la salle de restauration avec agrandissement sur l'ancienne salle des maîtres,
- création d'un bureau pour la responsable de l'ALSH,
- rénovation de la salle existante de l'ALSH,
- réfection de tous les sols dans la zone maternelle,
- rénovation du hall de jeu de la maternelle et des sanitaires,
- mise aux normes incendie de la BCD.

D'autres travaux de finition ont été repris la deuxième semaine des vacances de Toussaint 2024. Les travaux sur l'extension vont continuer jusqu'à fin d'année. Il restera à reprendre aux vacances de printemps 2025 la transformation d'une salle maternelle en salle des maîtres et la réfection complète des sanitaires de la maternelle.

Tous les élus souhaitent remercier chaleureusement le personnel municipal qui a assuré dans un premier temps le déménagement puis le réaménagement et le nettoyage

de toute l'école. Leur participation active a permis d'assurer la rentrée 2024 des élèves dans de très bonnes conditions.

A la demande du coordinateur de sécurité du chantier, la rue des Écoles est interdite à la circulation et au stationnement entre le carrefour de la rue du 14 Juillet et le chemin des Écoliers pour la durée des travaux jusqu'à la fin de l'année civile. Cette interdiction a été décidée pour garantir la protection des automobilistes, des piétons et des enfants, du fait de la mise en place d'une grue sur une partie de la chaussée et des allées et venues des véhicules d'entreprises. De plus, une zone de stockage de matériel et des bungalows de chantier a été installée sur la zone de stationnement devant l'école.

Le chantier est délimité par des clôtures de protection. La circulation piétonne vers l'école élémentaire et vers la maternelle se fait par un cheminement spécifique. L'accès au groupe scolaire se fait uniquement par la rue du 14 juillet. Nous comptons sur votre civisme et votre compréhension pour que le stationnement ne gêne, en aucun cas, les riverains lors des entrées et sorties de l'école et de la garderie.



**Pour voir plus d'images scannez le QR CODE ci-contre.**



## ALSH

# Accueil de loisirs

Par délibération du 26 juillet 2021, un partenariat entre la ville de Saint Bonnet près riom et Ménérol a vu le jour sous la responsabilité de la FAL, ligue de l'enseignement. Les deux communes avaient le même prestataire délégataire. Fin juin 2022, la municipalité de Saint Bonnet près Riom nous informe avoir fait le choix de changer de prestataire, amenant les deux communes à maintenir un partenariat avec deux prestataires différents dès la rentrée de septembre 2023. À la rentrée 2024, la municipalité de Saint Bonnet près Riom nous informe avoir fait le choix, après concertation avec son prestataire de ne plus mutualiser nos ALSH pour le service extrascolaire (petites vacances et juillet).

**La municipalité de Ménérol s'efforce alors de maintenir un service d'alsH minimal pour la commune et travaille désormais sur les options envisageables pour les mois et années à venir.**



## SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

# Éclairage salle po.

L'explosion des coûts de l'énergie impacte significativement les budgets des collectivités, au risque d'empêcher certains investissements. En juillet 2023 le changement des points lumineux de la salle polyvalente a été réalisé. L'utilisation d'une nacelle adaptée (hauteur et portance sur parquet sportif) a été nécessaire. Montant : 22 590 € HT.

- gymnase multisports : 15 points lumineux (projecteurs LED symétriques 184 W – 4000 K) dont 5 supplémentaires pour éclairage aux normes en vigueur,
- salle sportive (r+1) : 5 points lumineux (projecteurs LED symétrique 184 W – 4000 K),
- coursive : 5 points lumineux (projecteurs LED symétriques 48 W – 4000 K),
- foyer : 10 points lumineux (applique LED symétriques 39,5 WA – 3000 K),
- hall d'entrée et circulation : 6 points lumineux (projecteurs LED blanc 30 W – 3000 K, Downlight led saillie 20 W – 300, LED étanche tubulaire – 48 W – 3000 K),
- bar : 4 points lumineux (spot LED 10 W – 3000 K).

## MAISON DE FÉLICIE

Face à la vétusté du système d'éclairage intérieur de la Maison Félicie, un nouveau système d'éclairage (pavés LED) a été installé. Montant : 2 343 € HT.



**CADRE DE VIE**

## **Rues du Château d'Eau et du Clos Jonville**

Après d'importants travaux d'assainissement sur les réseaux d'eaux usées et pluviales, les travaux de voirie ont suivi : trottoirs et chaussée ont été totalement rénovés avec l'enfouissement des réseaux secs (électricité et télécommunications) et la reprise des branchements d'eau. Les anciens poteaux et la finition des enrobés sur les trottoirs ont été réalisés début 2024. Nous avons pu voir au printemps dernier la végétalisation des berges offrant de magnifiques couleurs. La reprise du mur de la rue du Clos Jonville parachève cette importante réalisation mieux adaptée à la circulation piétonne et automobile.



**Pour voir  
plus d'images  
scannez  
le QR CODE  
ci-contre.**



#### CADRE DE VIE

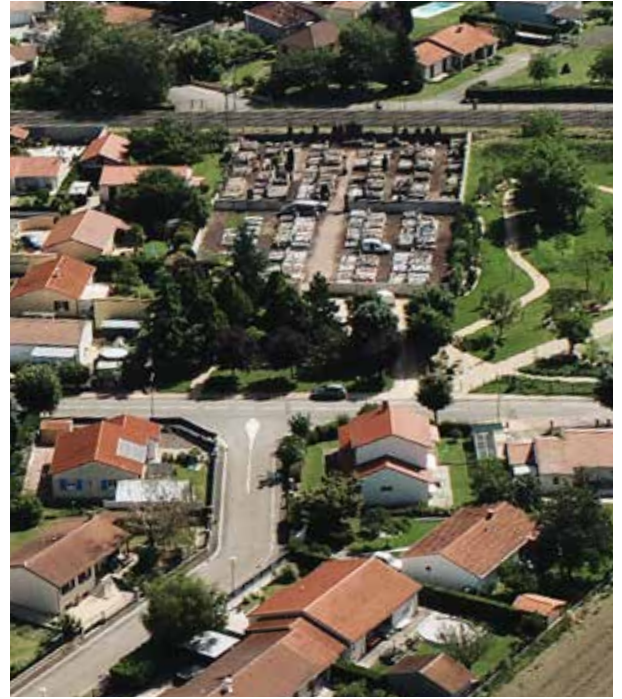
## Rénovation et réaménagement d'un commerce

Pour redynamisation de l'activité commerciale en centre bourg, des biens situés place du 1<sup>er</sup> Mai sont à l'étude pour envisager l'arrivée de commerces de proximité (et répondre à l'arrêt d'activité de certains commerçants). Une liaison piétonne entre la place du 1er Mai et la place située à l'ouest du bar tabac existant est également à l'étude.

Cet aménagement s'intègre dans l'opération de revitalisation des territoires (ORT) multi-sites signée en 2020 portée par l'agglomération Riom Limagne et Volcans qui a inclus le bourg de Ménérol dans l'emprise de ce programme luttant contre la dévitalisation des centres bourgs.

- la maison de bourg de 27 m<sup>2</sup> (une partie de la parcelle AA 129) est transformée en logement communal d'urgence par le CCAS de la commune.
- la maison de bourg de 98 m<sup>2</sup> (parcelle AA 128) : des visites des locaux ont eu lieu en présence des services de la communauté d'agglomération pour réaliser une opération de logements locatifs sociaux et de commerces. Aucun bailleur ne semble intéressé pour développer une opération de ce type.

La municipalité a décidé de prendre un cabinet d'étude afin de chiffrer l'intégralité des travaux et de lancer le projet d'ouverture de commerces en centre-bourg.



#### CADRE DE VIE

## Notre cimetière

Dans le cadre de la gestion du cimetière, la Municipalité procède à un recensement et à un inventaire des tombes situées dans l'ancien cimetière. Un grand nombre de ces tombes sont actuellement sans concession, en état d'abandon ou arrivées à terme. C'est pourquoi une procédure de reprise des sépultures les plus anciennes est programmée afin de libérer des emplacements. Cette démarche est longue et s'inscrit dans la volonté de pérenniser l'accueil de nouvelles concessions pour les habitants. Les familles pouvant être concernées sont invitées à se présenter à la mairie dans le but de préciser si elles souhaitent renouveler les titres de ces concessions échues. Articles L. 2223-14 à L. 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. En fin de procédure, l'intervention des pompes funèbres est obligatoire. Partie technique de la reprise des concessions, montant : 2 880 € TTC.

#### PROJECTION HYDRAULIQUE POUR ENHERBEMENT

Les allées de notre cimetière vont être végétalisées par de "l'hydromulching" dès le mois de novembre. L'hydromulching permet de réensemencer des sols sans recourir aux engrais. Elle consiste en la pulvérisation de fertilisants, de semences et d'un substrat à base de fibres végétales facilitant la germination. Le cimetière restera ouvert le temps du réensemencement. Montant : 2 160 € HT.

#### COLUMBARIUM

Le cimetière municipal est équipé d'un columbarium ; deux nouveaux équipements de type 9 cases en granit gris du Tarn (capacité de deux urnes par case) ont été installés à proximité du columbarium actuel. Montant : 6 617 € HT.



#### CADRE DE VIE

## Aires de jeux et sportives

Pour répondre aux exigences normatives de sécurité, en particulier pour les équipements des aires de jeux et infrastructures sportives, il est nécessaire de faire pratiquer annuellement ou biannuellement une vérification. Une entreprise spécialisée intervient pour apprécier et contrôler le niveau de sécurité global des équipements, ainsi que les éventuelles variations du niveau de sécurité des équipements qui ont fait l'objet de réparations, ou des composants qui ont été ajoutés ou remplacés. L'intervention consiste en :

- un contrôle des 16 jeux pour enfants (aire de jeux espaces publics et école) avec utilisation de gabarits (obligatoire tous les ans),
- un contrôle des 5 modules du parcours de santé du parc " La croix des tilleuls " (obligatoire tous les ans),
- la réalisation d'un essai en charge (obligatoire tous les 2 ans) pour 7 buts de football,
- la réalisation d'un essai en charge (obligatoire tous les 2 ans) sur 5 paniers de basket-ball,
- la réalisation d'un essai en charge (obligatoire tous les 2 ans) sur 5 buts de handball.

Montant : 448 € HT (de 2023 à 2025), et 294 € HT, quand seuls les 16 jeux et les 5 modules du parcours de santé doivent être vérifiés (2025).

Vérification annuelle de la structure d'escalade artificielle (contant sur 3 ans), montant : 949 € HT.



#### RUE SIMONE VEIL

## Un quartier sud où il fera bon vivre

Le nouveau quartier du lotissement « Bourrassol », rue Simone Veil, répond à l'objectif essentiel de préserver la qualité de vie des mitrodaïres, en proposant un cadre serein et verdoyant. Il s'agit d'un projet de longue date, dont les orientations sont menées en étroite collaboration avec Assemblia, aménageur, et les équipes de Ménétrol et de RLV.

Avec ses 41 logements, ce projet participe au développement démographique de Ménétrol. Bourrassol est conçu pour faire la part belle aux familles, aux nouveaux venus, tout comme aux mitrodaïres de longue date. L'offre habitat se compose de 12 terrains à bâtir, 5 maisons individuelles groupées en accession libre, 12 maisons individuelles groupées en accession sécurisée, 12 logements locatifs sociaux répartis en 4 maisons individuelles et 8 logements intermédiaires.

Les quelques 5 000 m<sup>2</sup> sont aménagés pour que le projet soit une douce transition entre le tissu urbain existant et les terres agricoles qui bordent le site. Le volet environnemental se concrétise notamment avec la création de rétention sous voirie et de système de filtration des eaux pluviales. La mise en place d'une bande végétalisée en limite sud, associée à la création d'un verger commun, de haies privatives en limite de chaque terrain, donneront au quartier un cadre verdoyant et bucolique. Les typologies bâties ne dépasseront pas un étage. Elles seront composées d'habitats individuel et intermédiaire, qui assureront un ensemble homogène.

Montant : 1,6 M € HT (voirie, réseaux...)

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

# Quelles autorisations ? Pour quels travaux ?

Vous voulez faire des travaux dans votre maison ou sur votre propriété. L'infographie ci-contre vous donne quelques renseignements pour déterminer si vous devez demander un permis de construire (PC), une déclaration préalable aux travaux (DP) ou si vous n'avez aucune formalité (AF) à réaliser.

Depuis le début de cette année, l'ancien PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Ménétrol n'est plus en vigueur et a été remplacé par un PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) qui concerne toute la communauté de communes de RLV. Ce PLUi est disponible dans son intégralité sur le site de RLV. Il est très complet et un peu compliqué avec de nombreux documents et cartes.

Aussi, nous vous conseillons, lorsque vous avez un projet de construction et d'aménagement, de venir en mairie vous renseigner sur les conditions de réalisation de votre projet et sur les documents à fournir avant de commencer vos travaux. Et cela, même s'il s'agit de travaux ne nécessitant pas de formalité ou de déclaration. En effet, dans ce cas, vous êtes malgré tout obligés de respecter la réglementation en matière de couleur, de type de matériaux, de position suivant la zone réglementaire de votre habitation. Il serait dommage que des travaux effectués ne soient pas conformes à la réglementation et que vous soyez obligés de démolir tout ou partie de ce que vous avez réalisé.

Nous vous rappelons aussi qu'une grande partie de Ménétrol est en zone inondable et que des prescriptions supplémentaires s'appliquent pour éviter de faire barrage à la montée des eaux et pour sauvegarder la population.

Vous avez un projet d'aménagement ou de rénovation, n'hésitez pas à nous contacter. Le service urbanisme de la mairie de Ménétrol est là pour vous aider et faciliter la réalisation de votre demande.

Même si vous êtes dans votre propriété, vous n'êtes pas entièrement libres de faire ce que vous voulez. La réglementation est faite non pour vous brimer ou vous imposer sans raison des contraintes mais pour une amélioration du bien commun en matière de sécurité, d'aménagement du paysage, de respect de l'environnement, de conservation de notre patrimoine.

La réglementation est nécessaire pour nous permettre un mieux vivre en collectivité.

AF : Aucune Formalité  
DP : Déclaration Préalable  
PC : Permis de Construire

## VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5 m<sup>2</sup> : AF
- < 40 m<sup>2</sup> : DP
- > 40 m<sup>2</sup> : PC

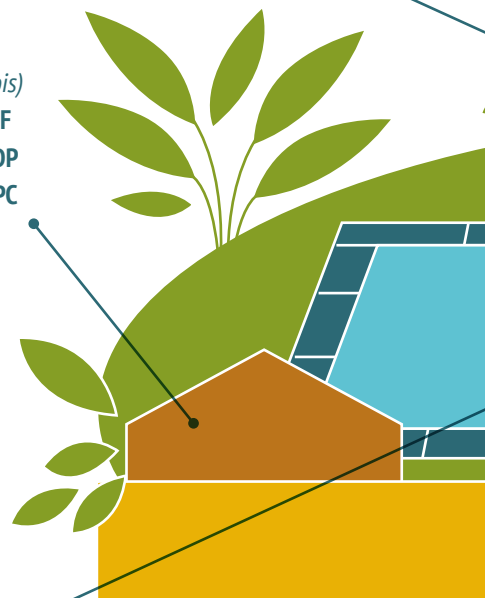
## CABANE

(béton ou bois)

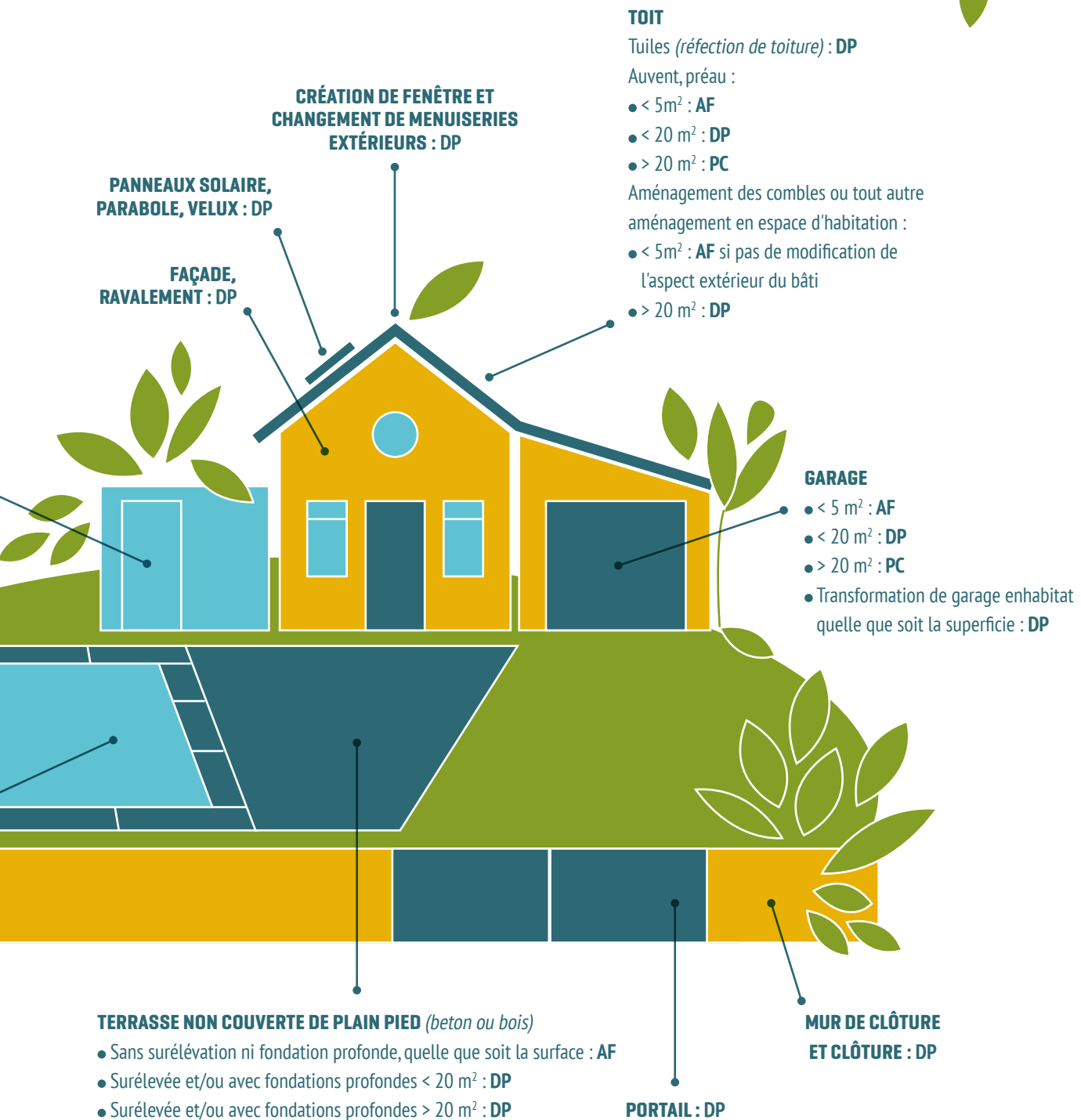
- < 5 m<sup>2</sup> : AF
- < 20 m<sup>2</sup> : DP
- > 20 m<sup>2</sup> : PC

## PISCINE

- < 10 m<sup>2</sup>, non couverte restant moins de 3 mois : AF
- < 100 m<sup>2</sup> ouverte : DP
- < 100 m<sup>2</sup> avec couverture < 1,80 m de haut : DP
- > 100 m<sup>2</sup> et/ou de haut et/ou local technique > 20 m<sup>2</sup> : PC







#### DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m<sup>2</sup>.  
 Pour une extension supérieur à 20 m<sup>2</sup> il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m<sup>2</sup>.

**Attention** : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

**SERVICE EN LIGNE SUR [SERVICE-PUBLIQUE.FR](https://service-public.fr)**

CCAS

## Félicitations aux nouveaux 6<sup>ème</sup> !

Mardi 4 juillet 2023 et mardi 2 juillet 2024, lors de la célébration de leur future entrée en 6<sup>ème</sup>, les élèves de CM2 ont reçu les félicitations de Jérôme DE ABREU, Président, Julien Duchateau (Adjoint aux affaires scolaires, périscolaires, petite enfance, jeunesse et vie associative) ainsi que l'ensemble des membres élus et nommés du Centre Communal d'Action Sociale, et les encouragements à réussir leur scolarité au collège. Le CCAS de Ménétrol a offert à chacun des enfants un livre, une clé USB et la gratuité des transport scolaires pour leur année de 6<sup>ème</sup>.



2023



2024



Pour voir  
plus d'images  
scannez  
le QR CODE  
ci-contre.

FÊTE COMMUNALE 2024

## La « Fête à Ménétrol »

Toutes les équipes de l'OMSL, des conscrits 2024 et de la municipalité, vous ont donné rendez-vous du vendredi 5 au dimanche 7 juillet pour l'édition 2024 de « La fête à Ménétrol ». Dans une ambiance musicale festive, la fête communale de Ménétrol a été le rendez-vous incontournable du début de l'été ! Un programme riche d'animations et de traditions pour petits et grands, dès le vendredi soir, avec l'ouverture de la fête place du 1er mai à 18h30, suivie tout au long du week-end par des animations. Le samedi à 22h00, la traditionnelle retraite aux flambeaux. Le dimanche, place aux vélos fleuris ! Une déambulation dans le village, animée par l'OMSL et le char des conscrits. Le repas communal, animé par « Orlane ». Pour clôturer le week-end, après-midi, jeux et détente ! Sans oublier la fête Foraine ouverte tout le week-end... Ce week-end festif reste une occasion privilégiée de se retrouver entre amis, en famille, ou entre voisins pour profiter de la douceur estivale !

Rendez-vous les 4, 5 et 6 juillet pour l'édition 2025 !



Pour voir  
plus d'images  
scannez  
le QR CODE  
ci-contre.





**CCAS - RETROSPECTIVE**

## Repas des aînés 2023

Retour en images sur un moment convivial avec le CCAS de Ménétrol ! Dimanche 3 décembre le repas des aînés 2023 a fait salle comble. Plus d'une centaine de Mitrodaïres âgés de plus de 65 ans ont profités d'un repas et d'une après-midi festive, offerte par le CCAS de la commune. Une action solidaire portée par tous les membres du CCAS, bénévoles et élus.

Au programme une présence active et chaleureuse des jeunes conscrits, un repas gourmand préparé par "Père David" et une animation musicale assurée par "Sandie" pour le plus grand plaisir des danseurs.

**Rendez-vous le 1<sup>er</sup> décembre 2024 pour le prochain repas !**



**Pour voir plus d'images scannez le QR CODE ci-contre.**





#### CADRE DE VIE

## Zone inondable à Ménétrol

Des repères de crues théoriques sont installés à Ménétrol. Une modélisation informatique a permis d'estimer le niveau d'eau qui serait atteint en cas de crue centennale. Les quartiers des Tilleuls, des Charmes, le centre ville et le centre commercial, sont susceptibles d'être impactés, comme 75% de notre commune, lors d'un débordement suite à une crue d'un des ruisseaux de la commune. Le niveau de ces crues pourrait peut-être vous sembler très élevé.

Il s'agit bien d'une modélisation mathématique d'une crue exceptionnelle qui pourrait avoir une "chance" sur 100 de se produire dans l'année. Pour ne pas rester incrédules, souvenons-nous des inondations imprévisibles comme en Ardèche, en Haute-Loire, dans le Sud-Est, la Somme, la Picardie (...) que nous avons connues en France ces derniers temps.



Pour en savoir plus  
scannez le QR CODE  
ci-contre.



#### DÉVELOPPEMENT DURABLE

## Jardins pour tous

Cela fait maintenant plus de 14 ans que le « délaissé » en direction de Saint-Beauzire est devenu un espace de « Jardins pour tous ». Au départ, 11 jardins familiaux de 90 m<sup>2</sup> chacun ont été attribués à des habitants de Ménétrol. Face à la demande croissante de jardins, la commune a aménagé 6 jardins supplémentaires ; cette opération a été réalisée par les agents municipaux et a nécessité :

- la location d'une tarière pour la pose du grillage d'entourage de l'ensemble de l'emprise des 6 jardins soit une commande de 391 € HT,
- l'achat de piquets bois et grillage soit une commande de 1 150 € HT.

Les jardiniers des « Jardins pour tous » ont participé à la coupe de France des jardins partagés avec la complicité de Radios France Bleu Auvergne. Un jury est venu sur place et a interviewé nos jardiniers Mitrodaires.

**Des parcelles sont disponibles à la location 30 €/an.  
Inscriptions auprès du secretariat de Mairie, avec priorité  
aux personnes ne disposant pas de jardin.**



2024



**Pour voir plus d'images scannez le QR CODE ci-contre.**

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

# Nettoyage des ruisseaux

Un grand merci à tous les participants du nettoyage du ruisseau du samedi 13 avril 2024 ! Après avoir reçu les consignes d'usage, une trentaine d'écocitoyens ont nettoyé le ruisseau de Ménérol. Accompagnés d'un grand soleil, 5 groupes se sont dispersés sur plus de 2 km le long du ruisseau afin d'entamer le nettoyage. Pendant près de 3 heures, petits et grands ont collecté et trié un camion complet de déchets.

Les écocitoyens ont trouvé une grande variété de débris aux abords du ruisseau : du verre, 1 caddie, de nombreuses pièces automobiles, beaucoup de vêtements, un coffre-fort (vide !) ... et plus de 20 sacs de déchets recyclables (papiers, cartons, briques alimentaires, emballages métalliques...). Note positive, les personnes présentes l'an dernier ont été heureuses de compter moins de déchets encombrants que l'an dernier.

En toute simplicité, avec bonne humeur et beau temps, la matinée s'est achevée autour d'un casse-croûte offert par la Municipalité. Un grand merci à tous ces bénévoles et à l'AAPPMA\* ! La Municipalité renouvellera cet événement en invitant les Mitrodaires à se joindre aux élus pour une matinée « Nettoyage des ruisseaux ».

**Rendez-vous en avril 2025 pour une prochaine édition !**



2023

LE MOT DE LA DÉPUTÉE

# Qu'est-ce que la Questure de l'Assemblée nationale ?

Le 7 juillet dernier, les électrices et les électeurs de la deuxième circonscription du Puy de Dôme m'ont fait l'immense honneur de me réélire députée. Quelques jours après le second tour de ces élections législatives, l'Assemblée nationale a élu les membres de son Bureau. J'ai alors été désignée Première Questeuse par mes collègues député(e)s.

C'est pour moi une grande fierté d'avoir été choisie pour occuper ce poste important. C'est également une grande responsabilité puisque la Questure est un rouage essentiel – et pourtant méconnu – de cette institution. Comment fonctionne-t-elle ? À quoi sert-elle exactement ?

Au début de chaque nouvelle législature, l'Assemblée nationale désigne trois questeurs. Ils sont renouvelés chaque année suivante, à l'exception de celle précédant le renouvellement de l'Assemblée. Ils font partie du bureau de l'Assemblée nationale (22 membres) qui est l'instance dirigeante la plus importante de l'institution et est présidé par la Présidente de l'Assemblée nationale. Comme le précise l'article 10 du règlement intérieur, deux postes de questeur sont dévolus à la majorité et un à l'opposition.

Leurs fonctions sont nombreuses. En plus de leur mandat de député, ils sont chargés de la gestion administrative et financière de l'Assemblée nationale. Conformément au principe d'autonomie administrative et financière des assemblées parlementaires, les questeurs sont chargés de construire le budget annuel de l'Assemblée.

Il revient au 1<sup>er</sup> Questeur de le présenter ensuite en bureau pour adoption. Aucune dépense ne peut être engagée sans leur avis préalable. D'une façon générale, toutes les mesures d'ordre matériel destinées à organiser la vie quotidienne des députés et des groupes politiques sont de leur ressort. Avec le Bureau de l'Assemblée, les Questeurs sont responsables de la gestion du personnel (1 366 personnels auxquels viennent s'ajouter les collaborateurs des députés) et du service des ressources humaines. Les Questeurs gèrent aussi les fonds de sécurité sociale de l'Assemblée, les régimes de pension, les bâtiments de l'Assemblée nationale, la communication de l'Assemblée et la dotation à la Chaîne parlementaire LCP.

Ils ont par ailleurs un rôle important en matière d'accès à l'Assemblée et de circulation à l'intérieur des locaux. Seul le questeur délégué (celui qui est de permanence) peut accorder une dérogation aux règles d'accès et de circulation. Ils assurent une permanence mensuelle, à tour de rôle.

Chaque questeur gère enfin un salon de réception, qu'il met à disposition de l'ensemble de ses collègues députés. Des réunions des groupes d'études, des réceptions des groupes d'amitié, l'accueil de groupes de citoyens des circonscriptions y sont organisés.

**Christine PIRES BEAUNE**

*Questeuse de l'Assemblée nationale  
Députée de la deuxième circonscription  
du Puy-de-Dôme*





#### LE MOT DE L'OPPOSITION

## Mobilisés pour Ménétrol

Par le biais du bénévolat dans les associations et des réseaux sociaux, nous pouvons influencer notre lieu de vie, chaque concitoyen peut apporter sa pierre à l'édifice et faire de notre village ce que les gens souhaitent qu'il soit, en se tenant au courant des projets en cours et en n'hésitant pas à se faire entendre.

Nous avons toujours séparé politique nationale et politique locale et nous pouvons faire le constat que bien que le Conseil Municipal de Ménétrol soit « de gauche » cela n'a pas empêché le Conseil Départemental « de droite » de mobiliser des moyens afin de subventionner des projets importants pour la commune, mais aussi de soutenir financièrement les associations dans leurs animations.

Ménétrol est, dans l'ensemble, agréable à vivre malgré certains « couacs » comme, par exemple, les problèmes de stationnement rue du stade et rue du 14 juillet, où les voitures se garent sur les trottoirs empêchant les piétons, les personnes à mobilité réduite, les mamans et leurs poussettes de l'emprunter se déplaçant de ce fait sur la chaussée. Qu'en sera-t-il lorsque tous les logements du nouveau lotissement seront occupés ?

Malgré le contexte morose et des demandes drastiques d'économies imposées par l'Etat aux mairies, nous vous souhaitons de bonnes fêtes et surtout une nouvelle année meilleure pour toutes et tous.

Bien à vous

**Anne-Marie LADENT, Thierry LAROCHE**  
**Anne-Marie MALTRAIT, Bernard PANNETIER**

# AGENDA 2024-25

## REPAS DES AÎNÉS

> dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2024  
RDV à 12H à la salle polyvalente.

## MARCHÉ DE NOËL

> vendredi 20 décembre 2024  
18H à la salle polyvalente.

## VŒUX DU MAIRE

> vendredi 31 janvier 2025  
19H à la salle polyvalente.

## NETTOYAGE DES RUISSEAUX

> avril 2025 - 9H rdv devant la Mairie.

## LA FÊTE À MÉNÉT'

> vendredi 4 juillet 2025  
19H ouverture de la fête, RDV place de la Mairie.  
> samedi 5 juillet 2025  
21H retraite flambeaux, RDV à la salle polyvalente.  
> dimanche 6 juillet 2025  
11H30 vélos fleuris, RDV devant l'école  
12H apéritif, repas et jeux place de la Mairie.

## FÊTE NATIONALE

> dimanche 13 juillet 2025  
19H pique-nique républicain,  
22H feux d'artifices, RDV au stade.  
> lundi 14 juillet 2025  
Commémoration de la Fête Nationale  
RDV devant la mairie.

## LA FEUILLE MITRODAIRE

#4

L'INFO ET L'ACTU MUNICIPALES DE MÉNÉTROL

Publication municipale de la commune de Ménétrol, 6 grande rue, 63200 Ménétrol.  
Directeur de publication : Jérôme DE ABREU. Rédactrices : Magali DE SOUSA COPPIN et Nadine BOUTONNET DE CARVALHO. Conception et réalisation : Magali DE SOUSA COPPIN.  
Contenu écrit par l'équipe municipale, novembre 2024. Journal gratuit ne pouvant être vendu. Imprimé par l'IMPRIMEUR, sur papier PEFC. Tirage à 900 exemplaires. Distribué à pied. Ne pas jeter sur la voie publique. Crédit photographique : Couverture, D. CORGNAT INAIRTECH. Intérieurs, M. DE SOUSA COPPIN, P. MIGNOTE, D. CORGNAT INAIRTECH, ATLANTIS ADOBESTOCK, ASSEMBLÉE NATIONALE.



***Jérôme DE ABREU, Maire, l'équipe Municipale,  
le Personnel Communal, vous souhaitent  
d'agréables fêtes de fin d'année.***



***Archive Ménétról 1950/55, édition Lapie***